



28 avril 2015

Procédure de consultation sur l'initiative parlementaire 10.426 Importations de viande assaisonnée. Abolition du traitement préférentiel prévu dans le tarif douanier

Rapport sur les résultats

Direction générale des douanes (DGD),
sur mandat de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N)

1 Procédure de consultation

Le 18 mars 2010, le groupe de l'Union démocratique du centre a déposé l'initiative parlementaire 10.426 «Importations de viande assaisonnée. Abolition du traitement préférentiel prévu dans le tarif douanier». L'initiative demande que les bases légales actuelles soient modifiées de telle sorte que les préparations de viande (par ex. la viande assaisonnée) qui sont classées dans le chapitre 16 du tarif douanier selon la pratique actuelle et qui concurrencent la viande classée dans le chapitre 2 soient aussi classées dans le chapitre 2.

Le 1^{er} décembre 2014, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (ci-après la commission) a mis en consultation un avant-projet et un rapport explicatif à ce sujet.

1.1 Partie introductive

Dans la législation, l'objet de l'initiative est mis en œuvre dans la loi sur le tarif des douanes. Il s'agit de créer dans les chapitres 2 et 16 du tarif douanier des notes suisses disposant que les produits carnés assaisonnés seront dorénavant classés dans le chapitre 2 du tarif douanier et seront par conséquent soumis à une charge douanière plus élevée (THCT de plus de 2000 francs par 100 kg brut).

1.2 Modification proposée de la loi sur le tarif des douanes

Tarif général, annexe 1 (tarif des douanes suisses), partie 1a (tarif d'importation)

Chapitre 2 («Viandes et abats comestibles»), note suisse:

Relèvent également des n^{os} 0201 à 0208 du tarif la viande et les abats comestibles qui sont simplement assaisonnés. Le genre et la quantité des assaisonnements utilisés ne jouent en l'occurrence aucun rôle.

Chapitre 16 («Préparations de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques»), note suisse:

Ne relèvent pas du n^o 1602 la viande et les abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés qui sont simplement assaisonnés (chapitre 2).

2 Evaluation

Tableau 1: classification des organismes consultés

	Invités à participer	Avis exprimés	Avis supplémentaires exprimés
Cantons et conférences cantonales	27	23	-
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	12	4	-
Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national	3	0	-
Associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	8	3	-
Autres milieux consultés	20	7	15
Total	70	37	15

Tableau 2: évaluations émanant des organismes consultés

	Reçues	OUI	NON	Abstention
Cantons et conférences cantonales	23	17	6	-
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	4	2	2	-
Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	3	1	1	1
Autres milieux consultés	22	16	6	-
Total	52	36	15	1

2.1 Position de principe des différents groupes consultés

2.1.1 Approbation du projet de la Commission

Approuvent l'adaptation de la loi sur le tarif des douanes:

Les cantons ZH, UR, SZ, OW, NW, FR, SO, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TI, VD, VS; NE;
17 avis au total.

Approuvent également le projet: PDC, UDC, USP, Suisseporcs, SKMV, PSA, PSBB, agrijura, CP, ZH-TS, SG-BV, VMS, Prométerre, CNAV, AGORA, Proviande, Swissbeef, VTL;
18 avis au total.

Arguments en faveur de l'approbation:

Ils coïncident avec ceux de la majorité de la commission (répercussions négatives sur le marché du bétail de boucherie et de la viande, court-circuitage des dispositions suisses en matière de protection des animaux et de l'organisation suisse du marché, baisse des recettes fiscales).

Divers participants à la consultation déplorent que le rapport se réfère exclusivement à la viande de bœuf et de veau. Des problèmes analogues doivent probablement aussi exister en ce qui concerne la viande de porc.

2.1.2 Approbation du projet de la Commission sous réserves

L'UPSJV approuve également le principe du projet. Elle demande cependant qu'un accord ad hoc soit conclu avec l'OMC. Il faut en outre prévoir une exception pour les morceaux parés assaisonnés utilisés pour la fabrication de viande séchée (maintien du classement dans le chapitre 16 du tarif des douanes).

2.1.3 Rejet du projet de la Commission

La proposition élaborée par la commission est rejetée par les participants à la consultation suivants:

Les cantons BE, LU, GL, BS, GR et GE, PLR, PS, economiesuisse, VBF, hotelleriesuisse, gastrosuisse, CI CDS, Bianchi; SPR; **15 avis au total.**

Arguments en faveur du non:

Ils coïncident eux aussi dans une large mesure avec ceux de la minorité de la commission. L'hôtellerie et la restauration craignent tout particulièrement de nouvelles pertes de compétitivité. Compte tenu de la décision de la BNS du 15 janvier 2015, il est inacceptable d'augmenter les entraves au commerce des produits importés.

3 Conclusions finales possibles

Au vu des avis reçus et de leur pondération, les conclusions suivantes pourraient être tirées:

La proposition de la majorité de la commission est approuvée par la plupart des cantons, par deux partis gouvernementaux, par les associations agricoles et par les milieux qui en sont proches. L'avis exprimé par l'Union Professionnelle Suisse de la Viande mérite d'être souligné: cette association est manifestement consciente des conséquences de possibles demandes de compensations dans le cadre de l'OMC.

La position de la minorité de la commission est soutenue par six cantons, par deux partis gouvernementaux, par economiesuisse, ainsi que par l'hôtellerie et la restauration.

4 Liste des abréviations

AGORA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture
agrijura	Chambre Jurassienne d'Agriculture
Bianchi	E. Bianchi AG
CI CDS	Communauté d'intérêts du commerce de détail suisse
CNAV	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
CP	Centre Patronal
economiesuisse	Fédération des entreprises suisses
gastrosuisse	Fédération de l'Hôtellerie et de la Restauration
hotelleriesuisse	Association Suisse des Hôteliers
MKS	Vache Mère Suisse
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PDC	Parti démocrate-chrétien
PLR	PLR. Les Libéraux-Radicaux
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre
Proviande	Proviande société coopérative
PS	Parti socialiste suisse
PSA	Protection Suisse des Animaux
PSBB	Producteurs Suisses de Bétail Bovin
SG-BV	St. Galler Bauernverband
SKMV	Fédération suisse des engraisseurs de veaux
SPR	Surveillant des prix
Suisseporcs	Fédération suisse des éleveurs et producteurs de porcs
SwissBeef	Association suisse pour la viande bovine de qualité
THCT	Taux de droit hors contingent tarifaire
UDC	Union démocratique du centre
UPSV	Union Professionnelle Suisse de la Viande
USP	Union suisse des paysans
VBF	Verband Bündner Fleischfabrikanten
VTL	Verband Thurgauer Landwirtschaft
ZH-TS	Zürcher Tierschutz